

néraux au petit pied, ou plutôt des États généraux à talons rouges, car l'aristocratie de chacun des trois ordres avait seule droit d'en faire partie. Quatorze évêques et quatre simples prêtres seulement y figuraient pour le clergé, et le tiers-état n'y comptait d'autres représentants que les maires des vingt-cinq premières villes du royaume (1). Le 22 février 1787, cette session fut ouverte par le roi en personne. A cette première question motivée par son compte-rendu : Quelles ressources reste-t-il à la France? « Calonne, devant l'audace de la Révolution, avait répondu : *Les abus à détruire*. Reprenant donc un à un les plans de Turgot, il présenta et fit accepter par les notables de longs mémoires sur l'établissement des assemblées provinciales, la réformation de la taille, le remboursement de la dette du clergé, le libre commerce des grains, la suppression de la corvée, l'abolition des barrières intérieures, la refonte des gabelles, le compte-rendu public des dépenses et recettes de l'Etat, sans en excepter les dons, grâces et pensions. Il ne s'éleva que peu d'objections contre ces salutaires nouveautés; seulement, dès que le ministre réformateur en vint à proposer l'indispensable mesure de l'égalité répartition de l'impôt territorial, l'assemblée, se tournant contre lui, osa lui demander d'appliquer d'abord à sa gestion des finances, généralement accusée de gaspillage, cette garantie de la publicité qu'il invoquait pour l'avenir, et de faire connaître en détail toutes les causes du déficit. On savait de reste que cette production de pièces n'était pas possible sans affronter de grands scandales. Calonne, après avoir résisté en face, puis équivoqué

(1) Ces villes étaient Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Reims, Bourges, Limoges, Orléans, Tours, Montpellier, Montauban, Caen, Amiens, Bayonne, Châlons, Valenciennes, Clermont, Troyes.